

Commission permanente

Date du vote : 12-06-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

AID01985	23-F-PASS EMPLOI-PLATEFORME PASS MOBILITE-CDST-CCBR
AID01987	23-F-STEREDENN-PLATEFORME MOBILITE MOBIL RANCE-CDST-CCCE
AID01988	23-F-LE SEMAPHORE-DINARD-LA CARAVANE A BOIS-LA SANTE EN JEU-CDST-CCCE
AID01989	23-F-LA PASSERELLE-LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE-DES CLICS EN BAIE-CDST-CCPDBMSM
AID01990	23-F-PASS EMPLOI-PLATEFORME MOBILITE -CDST-CCPDBMSM
AID01992	23-F-PASS EMPLOI-PLATEFORME MOBILITE-CDST-SMA

Observation :





Nombre de dossiers 6






ACTIONS SOCIALES - Fonctionnement



IMPUTATION : 2023 CDSTF001 5 65 58 6574 0 P420A1

PROJET : FONCTIONNEMENT

Nature de la subvention :

ASSOCIATION LA PASSERELLE							2023		
<i>Pierre SEMARD 35120 DOL DE BRETAGNE</i>							ASO00783 - D35137671 - AID01989		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
 Cc du pays de dol et de la baie du mont saint michel	<i>Mandatitaire</i> - Association la passerelle	Projet de lutte contre la fracture numérique "Des clics en Baie"			€	FORFAITAIRE	4 000,00 €	4 000,00 €	
Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - DOL ET BAIE MONT-SAINT-MICHEL 382 							Projet : 23 - F - Des Clics en Baie- Lutte contre la fracture numérique TV300090		
ASSOCIATION LE SEMAPHORE - GROUPEMENT D ENTRAIDE MUTUELLE							2023		
<i>20 RUE DES GLYCINES 35800 DINARD</i>							ASO00681 - D35121457 - AID01988		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
 Dinard	<i>Mandatitaire</i> - Association le sémaphore - groupement d entraide mutuelle	Soutien à l'action "la caravane à bois, la santé en jeux"	FON : 3 000 €		€	FORFAITAIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	
Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - COTE D EMERAUDE 382 							Projet : 23 - F - La caravane à bois, la santé en jeux TV300092		

ASSOCIATION PASS EMPLOI										2023
VILLAGE DES ENTREPRISES 13 RUE CLAUDE BERNARD 35400 SAINT MALO										AAE00145 - D35116491 - AID01985
	Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
	Cc Bretagne romantique	<u>Mandatitaire</u> - Association pass emploi	Financement de la plateforme mobilité "pass mobilité" sur le territoire de la CCBR	INV : 45 332 € FON : 159 138 €		€	FORFAITAIRE	6 800,00 €	6 800,00 €	
	Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - BRETAGNE									TV300091
ASSOCIATION PASS EMPLOI										2023
VILLAGE DES ENTREPRISES 13 RUE CLAUDE BERNARD 35400 SAINT MALO										AAE00145 - D35116491 - AID01990
	Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
	Cc du pays de dol et de la baie du mont saint michel	<u>Mandatitaire</u> - Association pass emploi	mise en place d'une plateforme mobilité "Pass Mobilité", sur le territoire de la com com du Pays de Dol et la Baie du Mont St Michel, au titre de l'année 2023	INV : 45 332 € FON : 159 138 €		€	FORFAITAIRE	6 600,00 €	6 600,00 €	
	Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - DOL ET BAIE MONT-SAINT-MICHEL									TV300090
ASSOCIATION PASS EMPLOI										2023
VILLAGE DES ENTREPRISES 13 RUE CLAUDE BERNARD 35400 SAINT MALO										AAE00145 - D35116491 - AID01992
	Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
	Ca du pays de saint-malo - saint-malo agglomeration	<u>Mandatitaire</u> - Association pass emploi	mise en place d'une plateforme mobilité "Pass Mobilité" du Pays de Saint-Malo, au titre de l'année 2023	FON : 159 138 € INV : 45 332 €		€	FORFAITAIRE	17 600,00 €	17 600,00 €	
	Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - SAINT-MALO AGGLOMERATION									TV300089

		ASSOCIATION STEREDENN				2023				
CHEMIN DU PONT-PINEL - ROUTE DE DINARD 22100 DINAN						ASO00700 - D3582845 - AID01987				
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Cc cote emeraude	Mandatitaire - Association steredenn	fonctionnement de la plateforme de mobilité solidaire " Mobil Rance" au titre de l'année 2023	FON : 9 000 €		€	FORFAITAIRE	9 000,00 €	9 000,00 €		
		Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - COTE D EMERAUDE				Projet : 23 - F - Mobil'Rance- Plateforme mobilité				TV300092

							49 000,00 €	49 000,00 €	
							49 000,00 €	49 000,00 €	
							49 000,00 €	49 000,00 €	

Total pour le projet : FONCTIONNEMENT
 Total pour l'imputation : 2023 CDSTF001 5 65 58 6574 0 P420A1
TOTAL pour l'aide : ACTIONS SOCIALES - Fonctionnement

Total général :

		49 000,00 €	49 000,00 €
--	--	-------------	-------------

CMI00937 - 23 - CP DU 12/06 - CDSTF LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - A2

Commission permanente

Date du vote : 12-06-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Dossiers de l'édition

AID01984 23 - F - GEM L'APPARTE - ACTIONS COLLECTIVES - CDSTF FOUGERES AGGLOMERATION

Nombre de dossiers 1

Objet :


Observation :

ACTIONS SOCIALES - Fonctionnement

IMPUTATION : 2023 CDSTF002 11 65 58 6574 0 P420A2

PROJET : Santé - Divers

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

ASSOCIATION L'APPARTE DE LA PINTERIE - GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE DU PAYS DE FOUGERES		2023							
de la Pinterie 35300 FOUGERES FRANCE		ASO00693 - D35121609 - AID01984							
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Fougeres 387	Mandatataire - Association l'apparte de la pinterie - groupe d'entraide mutuelle du pays de fougeres	actions collectives autour de la santé mentale 2023	FON : 800 €		3 708,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - FOUGERES AGGLOMERATION		Projet : GEM L'ApParté-Actions collectives-2023		TV300100					

TOTAL pour l'aide : ACTIONS SOCIALES - Fonctionnement

3 708,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
------------	------------	------------

CMI00937 - 23 - CP DU 12/06 - CDSTF LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - A2

Référence Progos : CMI00937

Nombre de dossier : 1

Total général :

3 708,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
------------	------------	------------

**Convention
entre le Département d'Ille-et-Vilaine
et l'association Pass Emploi
Année 2023**

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, autorisé à signer le présent avenant en vertu de la décision de la Commission Permanente en date du 12 juin 2023,

d'une part

Et

L'association Pass Emploi, dont le siège se situe 13A, rue Claude Bernard 35400 SAINT-MALO, représentée par Monsieur Gilles CHATELET, son Président, dûment habilité en vertu de la décision de l'Assemblée générale réunie le 7 octobre 2019,

d'autre part,

Vu les statuts de l'association ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles suivants :

- L.2313-1 qui prévoit la publication au compte administratif du Conseil départemental des montants globaux de subventions directes et indirectes accordées annuellement aux associations et L. 2313-1-1 qui prévoit la transmission par le Département au Préfet et au Trésor Public des comptes financiers certifiés des associations ayant perçu plus de 75 000 € de subventions, ou représentant plus de 50% des produits et dépassant le seuil de 23 000 € ;
- L.1611-4-1 qui prévoit que toute association qui a reçu une subvention (directe ou indirecte) peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ;
- L.1611-4-2 qui prévoit la transmission des comptes financiers certifiés des associations subventionnées aux collectivités territoriales ;
- L.1611-4-3 qui prohibe le reversement de subventions en cascade d'une association à une autre, sauf si cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'association ;
- l'Annexe 1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités, qui impose la conclusion d'une convention de partenariat avec toute association percevant plus de 23 000 € de subventions directes et indirectes par an.

Vu la décision de l'Assemblée départementale du 8 février 2023 approuvant le budget primitif,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention détermine les conditions du partenariat instauré entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Pass Emploi et précise également les dispositions financières de ce partenariat.

Article 2- Montant de la subvention

Considérant l'intérêt départemental de l'objectif poursuivi par l'association Pass Emploi, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de lui apporter un soutien en lui allouant trois subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2023, d'un montant global de **31 000 €**, pour porter et animer la mise en place d'une plateforme « mobilité » sur le Pays de Saint-Malo.

Ce montant correspond à 3 subventions respectivement attribuées au titre du volet 3 de l'exercice 2023 selon les modalités suivantes :

- **6 800 €** pour les actions mises en place sur la Communauté de communes de la Bretagne Romantique
- **17 600 €** pour les actions mises en place sur Saint-Malo Agglomération
- **6 600 €** pour les actions mises en place sur la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-St-Michel,

Ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits chapitre 65-58-6574-1 P420A1 du budget départemental, au titre de l'exercice 2023.

Article 3 – Versement de la subvention

Les subventions seront créditées sur le compte de l'association, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur.

Les coordonnées bancaires de l'association sont les suivantes :
13606 00034 46308133958 28 CRCA Saint-Malo Rocabey

Tout changement dans les coordonnées bancaires de l'association devra être signalé à l'Agence départementale du Pays de Saint-Malo par la présentation d'un nouveau relevé d'identité bancaire.

Article 4 – Contrôle exercé par le Département

En contrepartie du versement de la subvention, l'association Pass Emploi s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan comptable général en vigueur et aux avis du Centre National de la comptabilité relatifs au secteur associatif et elle devra fournir aux services de l'Agence départementale du Pays de Saint-Malo, au plus tard six mois après la date de clôture du dernier exercice comptable : *son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifiés par le Président, le rapport d'activité de l'année écoulée et tout rapport produit par le commissaire aux comptes, le cas échéant ainsi qu'un état des aides financières ou non financières (mise à disposition de locaux, de personnels...) apportées à l'association par l'ensemble des collectivités publiques.*

En outre, l'association mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues. D'une manière générale, elle justifiera, à tout moment sur la demande de l'Agence départementale du Pays de Saint-Malo, l'utilisation des subventions reçues.

Elle facilitera le contrôle, effectué le cas échéant sur place et sur pièces, par la collectivité, des conditions de réalisations des actions auxquelles elle a apporté son aide et, notamment, l'accès à tous documents administratifs et comptables utiles à cette fin et notamment les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.

Par ailleurs, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire du Département sera déclarée sous un délai de 3 mois à compter de la date à laquelle est survenue cette modification.

Article 5- communication

L'association Pass Emploi s'engage à identifier la participation du Département sur l'ensemble de ses publications au travers du logo et de la participation. Le partenaire mettra à disposition des invitations dont le nombre est arrêté d'un commun accord (conseillers départementaux et invités du Conseil départemental) lors des conférences de presse, inaugurations et clôtures des manifestations.

Si l'association produit un document écrit ou audiovisuel relatif à la (aux) manifestation(s), il s'engage dans ce cas à agir en concertation avec le Département pour mentionner la participation de la collectivité territoriale à cette opération et à faire parvenir plusieurs exemplaires du document à l'agence départementale du pays de Saint-Malo.

Article 6 – Durée de la convention – Résiliation

La présente convention est consentie et acceptée pour l'année 2021, à compter de sa signature.

Article 7- Conditions d'exécution- Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association ainsi qu'en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé de réception valant mise en demeure.

Par ailleurs, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine peut également remettre en cause le montant de l'aide accordée ou exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention ou de non-respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 5– Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'association Pass Emploi

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente déléguée à l'insertion, à la lutte contre la pauvreté et aux gens du voyage

Gilles CHATELET

Caroline ROGER-MOIGNEU

Commission permanente

Date du vote : 12-06-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Dossiers de l'édition

ACU01325	23 - F - VILLE DE RENNES - CONTRAT DE VILLE - CDST RENNES METROPOLE - FONCTIONNEMENT - A7
ACU01401	23 - F - VILLE DE RENNES - DISPOSITIF SORTIR - CDST RENNES METROPOLE - FONCTIONNEMENT - A7
AID01974	23 - F - ASSOCIATION LES CONNECTEES IINAF - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'INSERTION - CDST RENNES METROPOLE - FONCTIONNEMENT - A7
AID01975	23 - F - FONDATION LE REFUGE - AIDE AU FONCTIONNEMENT - CDST RENNES METROPOLE - FONCTIONNEMENT - A7
EDA00407	23 - F - CERCLE PAUL BERT - AIDE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOCIO-SPORT - CDST RENNES METROPOLE - FONCTIONNEMENT - A7

Observation :

Nombre de dossiers 5

ACTIONS SOCIALES - Fonctionnement

IMPUTATION : 2023 CDSTF007 10 65 58 65734 0 P420A7

PROJET : FONCTIONNEMENT

Nature de la subvention :

RENNES		COM35238 - D3535238 - ACU01325				2023			
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandatataire</u> - Rennes	le soutien au dispositif Contrat de ville en 2023	INV : 7 245 € FON : 1 160 556 €		€	FORFAITAIRE	9 600,00 €	9 600,00 €	

 **Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - RENNES METROPOLE** Projet : 2023 - Contrat de ville
TV300086

RENNES		COM35238 - D3535238 - ACU01401				2023			
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandatataire</u> - Rennes	pour la participation au financement du dispositif Sortir.	FON : 1 160 556 € INV : 7 245 €		€	FORFAITAIRE	17 000,00 €	17 000,00 €	

 **Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - RENNES METROPOLE** Projet : 2023 - Passeport Loisir - Culture "Sortir"
TV300086

Total pour le projet : FONCTIONNEMENT								26 600,00 €	
Total pour l'imputation : 2023 CDSTF007 10 65 58 65734 0 P420A7								26 600,00 €	

IMPUTATION : 2023 CDSTF007 13 65 58 6574 0 P420A7

PROJET : FONCTIONNEMENT

Nature de la subvention :

ASSOCIATION NATIONALE LE REFUGE

75 Place d'Acadie 34000 MONTPELLIER

2023

ASO00788 - D35137956 - AID01975

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	Mandatitaire - Association nationale le refuge	le soutien au fonctionnement de la délégation d'Ille-et-Vilaine de la Fondation Le Refuge			€	FORFAITAIRE	2 500,00 €	2 500,00 €	



Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - RENNES METROPOLE

Projet : 2023 - Réserve associative Sociale Lutte contre les exclusions

TV300086

CERCLE PAUL BERT DE RENNES

30 bis rue de Paris BP 60401 35704 RENNES Cedex 7

2023

ASP00263 - D3538592 - EDA00407

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	Mandatitaire - Cercle paul bert de rennes	le soutien au fonctionnement global du service socio-sport	FON : 83 988 €		€	FORFAITAIRE	12 000,00 €	12 000,00 €	



Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - RENNES METROPOLE

Projet : 2023 - Réserve associative Sociale Lutte contre les exclusions

TV300086

LES CONNECTEES IINAF

12 rue de Bourgogne Maison de Quartier de Villejean 35000 RENNES

2023

ASO00787 - D35137954 - AID01974

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	Mandatitaire - Les connectees iinaf	le soutien à la mise en place d'un réseau pour les personnes éloignées des dispositifs d'insertion			€	FORFAITAIRE	2 000,00 €	2 000,00 €	



Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - RENNES METROPOLE

Projet : 2023 - Réserve associative Sociale Lutte contre les exclusions

TV300086

Total pour le projet : **FONCTIONNEMENT**
Total pour l'imputation : 2023 CDSTF007 13 65 58 6574 0 P420A7
TOTAL pour l'aide : **ACTIONS SOCIALES - Fonctionnement**

								16 500,00 €	
								16 500,00 €	
								43 100,00 €	

Total général :

		43 100,00 €	43 100,00 €
--	--	-------------	-------------

Eléments financiers

Commission permanente
du 12/06/2023

N° 48158

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°27912	APAE : 2023-CDSTF002-11 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD
Imputation	65-58-6574-0-P420A2 2023 FOUGERES AGGLOMERATION ACTIONS SOCIALES / LUTTES CONTRE
Montant de l'APAE	2 000 € Montant proposé ce jour 1 000 €
Affectation d'AP/AE n°27932	APAE : 2023-CDSTF007-13 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD
Imputation	65-58-6574-0-P420A7 2023-RENNES METROPOLE-ACTION SOCIAL-TIERS PRIVEES-A7
Montant de l'APAE	16 500 € Montant proposé ce jour 16 500 €
Affectation d'AP/AE n°27929	APAE : 2023-CDSTF007-10 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD
Imputation	65-58-65734-0-P420A7 2023-RENNES METROPOLE-ACTION SOCIALES-TIERS PRIVEES-A7
Montant de l'APAE	26 600 € Montant proposé ce jour 26 600 €
Affectation d'AP/AE n°27754	APAE : 2023-CDSTF001-5 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD ST
Imputation	65-58-6574-0-P420A1 CDSTF-2023-SOCIAL LUTTE EXCLUSION-PRIVE-CCBR
Montant de l'APAE	49 000 € Montant proposé ce jour 6 800 €
Affectation d'AP/AE n°27762	APAE : 2023-CDSTF001-5 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD ST
Imputation	65-58-6574-0-P420A1 CDSTF 2023 SOCIAL Lutte exclusions Privé SMA
Montant de l'APAE	49 000 € Montant proposé ce jour 17 600 €
Affectation d'AP/AE n°27749	APAE : 2023-CDSTF001-5 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD ST
Imputation	65-58-6574-0-P420A1 CDSTF 2023 SOCIAL Lutte contre les exclusions Privé CCPDBMSM
Montant de l'APAE	49 000 € Montant proposé ce jour 10 600 €
Affectation d'AP/AE n°27768	APAE : 2023-CDSTF001-5 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD ST
Imputation	65-58-6574-0-P420A1 CDSTF-2023-SOCIAL LUTTE EXCLUSION-PRIVE-CCCE
Montant de l'APAE	49 000 € Montant proposé ce jour 14 000 €

TOTAL

93 100 €